



Marie Narjoux

Médiation

Communication consciente

Ateliers parents



07 62 14 32 02



marienarjoux.pro@zaclys.com



www.marienarjoux.fr

Livret d'accueil Handicap

Version FALC – Facile À Lire et à Comprendre

Qui sommes-nous ?

Marie Narjoux

Médiation – Communication consciente – Ateliers parents



07 62 14 32 02



marienarjoux.pro@zaclys.com



www.marienarjoux.fr

Mise à jour : 15 janvier 2025

Introduction

Ce livret explique comment nous rendons nos formations accessibles.

Notre engagement :

- Nous écoutons vos besoins.
- Nous cherchons des solutions pour vous accompagner.
- Nous vous aidons dans vos démarches.

Qu'est-ce que le handicap ?

Le handicap, c'est une difficulté à faire certaines choses à cause d'un problème de santé.

Cela peut rendre la vie en société plus compliquée.

Il existe plusieurs types de handicap :

- Handicap moteur (difficulté à bouger)
- Handicap visuel (difficulté à voir)
- Handicap auditif (difficulté à entendre)
- Handicap mental (difficulté à comprendre ou à apprendre)
- Handicap psychique (difficulté avec les émotions ou les pensées)

Qui peut vous aider ?

Votre référente handicap : Marie Narjoux



Son rôle :

- Elle veille à ce que vous soyez bien accueilli.
- Elle trouve des solutions pour que vous puissiez suivre la formation.



Contact :

- Téléphone : 07 62 14 32 02
- Email : marienarjoux.pro@zaclys.net

Comment se déroule la prise en charge de votre handicap ?

1. Vous nous parlez de votre handicap

- Dès le premier contact ou plus tard.
- Vous pouvez envoyer un email à la référente handicap.

2. La référente handicap prend contact avec vous

- Elle organise un rendez-vous.
- Ensemble, vous trouvez les aménagements nécessaires.

3. Si nous ne pouvons pas répondre à vos besoins

- La référente vous oriente vers une autre structure.

4. Elle travaille avec l'équipe pédagogique

- Pour que votre situation soit prise en compte pendant toute la formation.

Comment est organisé le suivi ?

- La référente handicap reste à votre écoute.
- Elle peut vous orienter vers d'autres structures si besoin.

- **Vos échanges restent confidentiels.**
 - Aucune information ne sera partagée sans votre accord.

L'accès aux locaux

Loi du 11 février 2005 :

- Les bâtiments doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Cette loi est appliquée depuis 2007.



Notre registre d'accessibilité :

- Disponible en annexe 2.

Annexe 1 : Aménagements possibles selon le type de handicap



Handicap moteur

- Formation sur votre lieu de travail **OU** dans une salle accessible.
- Sensibilisation des autres participants.



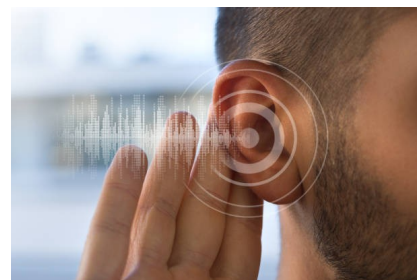
Handicap dû à une maladie invalidante

- Temps et rythme de formation adaptés (pauses si besoin).
- Intervention de spécialistes si nécessaire.
- Groupe réduit et salle adaptée.
- Sensibilisation des autres participants.



Handicap auditif

- Approche pédagogique adaptée :
 - Temps et rythme adaptés.
 - Posture, gestes et diction clairs.
 - Contenu pédagogique adapté.
- Interprètes si besoin.
- Salle calme et insonorisée.



- Sensibilisation des autres participants.



Handicap psychique ou intellectuel

- Approche pédagogique adaptée :
 - Temps et rythme adaptés.
 - Posture et gestes du formateur adaptés.
 - Contenu pédagogique adapté.
- Intervention de spécialistes si nécessaire.
- Groupe réduit et salle confortable.
- Sensibilisation des autres participants.



Handicap visuel

- Approche pédagogique adaptée :
 - Posture et gestes du formateur adaptés.
 - Contenu pédagogique adapté.
- Intervention de spécialistes si nécessaire.
- Groupe réduit et salle bien éclairée.
- Vidéo-projecteur pour agrandir les textes.
- Sensibilisation des autres participants.



Troubles du langage oral

Aménagements possibles :

- Utiliser des intonations pour attirer l'attention.
- Parler lentement et répéter les consignes.
- Utiliser des gestes, des images ou des pictogrammes.

Points de vigilance :

- Ne pas forcer la prise de parole en public.
- Éviter les questions ouvertes (préférer des questions fermées : oui/non).
- Aider la personne à s'exprimer avec des indices ou des reformulations.
- Laisser la personne prendre des notes comme elle préfère (carte mentale, abréviations).

Pour le travail personnel :

- Simplifier les consignes.
- Donner une consigne à la fois.
- Encourager l'écrit si c'est plus facile.
- Utiliser des codes couleur pour les informations importantes.
- Associer chaque consigne à une image ou un pictogramme.

Pour les notes et évaluations :

- Noter surtout les compétences, pas les fautes de langage.
- Accorder plus de temps si nécessaire.
- Alléger les exercices si besoin.

Annexe 2 : Accessibilité de l'établissement

Adresse :

11bis faubourg Saint Marc
81370 Saint Sulpice



Raison sociale : Entreprise Marie Narjoux – Au Cœur des relations
N° SIRET : 888 855 269 00021

Accessibilité :

-  Le bâtiment n'est **pas accessible** aux personnes en fauteuil roulant.
-  Le personnel est **sensibilisé** pour adapter l'accueil.
-  Le matériel est **entretenu** et connu du personnel.

Contact :

 07 62 14 32 02

 marienarjoux.pro@zaclys.net

Registre public d'accessibilité :

- Disponible sur le site internet.

Aide disponible : Une aide peut être proposée sur demande ou réservation. Maj :
15/01/26